

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 17 septembre 2024

Délibération enregistrée sous le numéro : **468/2024/FVE**
Conseil d'Administration du 30 septembre 2024

Sujet : Modification d'un profil exonérant

Un rectificatif est apporté comme suit pour le profil exonérant EN – Personnel universitaire (actualisation des tutelles et précisions apportées pour les personnels inscrits en doctorat) :

Personnel universitaire	Profil concernant l'exonération des droits de scolarité pour les personnels titulaires et contractuels de l'Université y compris les ATER, les post-doc sous contrat, les PRAG, PRCE, assistants de recherche et formation hospitalo-universitaire et les personnels affectés dans l'une des équipes de recherche de l'université mais employés de façon permanente par une des autres tutelles de l'équipe (CNRS, INSERM, INRAE, IRD, CHU). L'exonération n'est pas applicable aux personnels contractuels de l'université mentionnés ci-dessus inscrits en doctorat. Ce profil n'est pas déduit automatiquement des informations déjà saisies.
--------------------------------	--

Voir le tableau complet en pièce jointe.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 30 septembre 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 octobre 2024.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



PROFILS ETUDIANTS	
Code Apogée	
AC	Ce profil permet d'exonérer de droits seconds un étudiant qui a obtenu 80% des crédits.
AE	Profil exonérant déduit du type d'établissement fréquenté en parallèle. Ce profil ne fonctionne qu'avec l'inscription parallèle dans une autre université.
AP	Ce profil est déduit du statut de l'étudiant (apprenti). Pas de paiement des droits.
AU	Profil d'auditeur libre.
BT	Etudiant d'Internat de Biologie médicale et de Pharmacie (Bordeaux-Toulouse). Exonération totale des droits.
CE	Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté annuel fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (un étudiant de L3 qui effectue une césure avant son entrée en M1 acquittera le droit de scolarité au taux réduit de licence).
D1	Exonération des droits de scolarité exclusivement après une décision de la commission d'exonération.
D2	Exonération des droits spécifiques exclusivement après une décision de la commission d'exonération.
D3	Exonération des droits de scolarité et des droits spécifiques exclusivement après une décision de la commission d'exonération.
DI	Ce profil est déduit du statut de l'étudiant égal à internat santé (04). Lorsque ce statut est renseigné, l'étudiant s'inscrivant à un DESC paie un taux réduit sinon c'est un taux plein quel que soit son nombre d'inscriptions.
DM	Internes et résidents partant pour les DOM-TOM. Exonération totale des droits.
DS	(Solution Technique) Ce profil permet d'exonérer de droits spécifiques de formation initiale un étudiant en formation continue ou en apprentissage.
EN	Profil concernant l'exonération des droits de scolarité pour les personnels titulaires et contractuels de l'Université y compris les ATER, les post-doc sous contrat, les PRAG, PRCE, assistants de recherche et formation hospitalo-universitaire et les personnels affectés dans l'une des équipes de recherche de l'université mais employés de façon permanente par une des autres tutelles de l'équipe (CNRS, INSERM, INRAE, IRD, CHU). L'exonération n'est pas applicable aux personnels contractuels de l'université mentionnés ci-dessus inscrits en doctorat. Ce profil n'est pas déduit automatiquement des informations déjà saisies.
EP	Exonération de la totalité des droits de scolarité et droits spécifiques pour des étudiants étrangers pour lesquels l'Université attend le financement dans le cadre d'une convention avec contrepartie financière (solution technique).
ER	Ce profil s'applique dans le cadre d'un programme d'échange européen ou lorsqu'une convention inter-universitaire a été signée (à l'exclusion des conventions AUF et de toute autre convention comportant une contrepartie financière). Il est déduit lors de la saisie du programme d'échange ou renseigné manuellement pour les conventions inter-universitaires. Exonération de tous les droits.
EU	Innovative Training Networks (ITN)-> Profil exonérant pour les doctorants inscrits dans des projets Innovative Training Networks (ITN) financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme H2020. Cette exonération couvre les trois années de these prévues par les projets et concerne les frais d'inscription. Ces frais seront prélevés sur les fonds des projets correspondant.
FC	Ce profil permet d'exonérer de tous les droits, un usager en formation continue (dont la formation est totalement prise en charge par un tiers).
PE	Formation sur deux ans : pas de paiement des droits sur la deuxième année.
PN	Pupille Ce profil est déduit de la situation sociale de l'étudiant.
RF	Etudiants réfugiés Exonération des droits d'inscription des étudiants ayant le statut de réfugié ou la protection subsidiaire.
S2	Semestre 2 Exonération totale des droits de scolarité lorsqu'un étudiant arrive en cours d'année d'une autre université pour s'inscrire au semestre pair à Limoges.
ST	Professeur stagiaire Etudiant de M2 reçu aux concours des métiers de l'éducation et de l'enseignement : exonération des droits de scolarité du DIU "Entrée dans le métier"
TX	Boursier taux zéro Ce profil est déduit de la situation de l'étudiant (il comprend les boursiers de la Région en Master 2).

SITUATION DROITS

Code Apogée	SITUATION DROITS
B1219	Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car inscrit depuis 2018-2019 sans discontinuité, dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
B1CPG	Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car inscrit en CPG
B1DHP	Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car diplôme hors périmètre
B1FIS	Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car fiscalement domicilié en France ou rattaché à un foyer fiscal domicilié en France depuis plus de 2 ans
B1MEM	Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car titulaire d'un titre de séjour portant la mention « carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse
B1QEB	Etudiant québécois non assujéti aux droits différenciés
B1REF	Etudiant extracommunautaire ayant le statut de réfugié ou la protection subsidiaire bénéficiant d'une exonération totale
B1RLD	Etudiant extracommunautaire non assujéti aux droits différenciés car résident longue durée
B3	Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération partielle de l'ambassade
B4	Etudiant extracommunautaire boursier du gouvernement français - exonération totale
B5	Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération totale de l'établissement
B6	Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération partielle de l'établissement
B6REI	Etudiant extracommunautaire bénéficiant d'une exonération partielle car déjà inscrit à l'Université de Limoges (réinscription)
B6M	Etudiant extracommunautaire inscrit en master EUR TACTIC bénéficiant d'une exonération partielle de l'établissement
B7	Etudiant extracommunautaire non soumis aux droits différenciés venant dans le cadre d'un partenariat avec exonération totale
B8	Etudiant extracommunautaire non soumis aux droits différenciés venant dans le cadre d'un partenariat avec exonération partielle